

## Règlement Général de l'Arbitrage 2025/2026

### **Article 1 : Déclaration d'un arbitre par équipe régionale senior engagée, par équipe régionale M18 engagée et par équipe Beach engagée.**

Lors de l'inscription d'une équipe dans un championnat senior et/ou un championnat M18 et/ou un championnat régional Beach de la ligue du CVL, un arbitre devra être rattaché à cette équipe.

Cet arbitre doit participer au recyclage organisé tous les deux ans par la CRA. Si cette obligation n'est pas respectée par l'arbitre, la CRA refusera la couverture d'équipe.

Si la couverture est refusée, le club doit présenter un autre arbitre. Si aucun autre arbitre n'est présenté, le club devra payer une amende pour défaut d'arbitrage.

### **Réglementation :**

Inscrire un arbitre licencié FFvolley « Encadrement » dans le GSA de son choix.

Il devra être inscrit en tant qu'arbitre rattaché sur le formulaire d'engagement annuel de l'équipe.

Possibilité d'inscrire un licencié en cours de formation au grade départemental ou celui d'arbitre jeune ou celui d'arbitre Beach.

Si un licencié s'inscrit sans être ni arbitre, ni en cours de formation, il s'engage à intégrer une formation lors de la saison en cours. Si cela ne devait pas être le cas à la fin de la saison sportive, son GSA encourt des sanctions prévues à cet effet (voir règlement financier).

### **Article 2 : Devoir d'Accueil et de Formation des GSA en Ligue Centre-Val de Loire**

Afin d'augmenter le nombre d'arbitres et la qualité des arbitrages, il est demandé aux GSA de tout mettre en œuvre afin de réaliser les DAF régionaux.

L'obligation du GSA sera remplie si l'arbitre (ou le licencié) effectue un nombre suffisant de matchs, ce qui se traduit par l'obtention de points (principe 1 match = 1 point).

Exemple au niveau national : si l'équipe évolue dans une poule de 10 équipes (18 journées) = 18 points à obtenir.

La CRA propose de s'aligner sur ce qui se fait au niveau national MAIS l'obligation de l'arbitre référent sera réduite à 2/3 de ce qui est demandé au niveau national.

Dans le cas contraire, ce GSA sera sanctionné d'une amende prévue au règlement financier de la Ligue CVL (Les arbitres ont des responsabilités vis-à-vis de leur club).

### **Obligations et barèmes**

**Barème des points d'arbitrage pour chaque équipe engagée en championnat régional :**

Un championnat régional = X journées = X points.

Pour remplir une obligation d'arbitrage, il faut 2/3 des X points (arrondi à l'unité supérieure).

Exemples :

- Championnat linéaire à 10 équipes = 18 journées =  $2/3 \times 18 = 12$  points
- Championnat linéaire à 12 équipes = 22 journées =  $2/3 \times 22 = 14,67\dots = 15$  points

**Barème des points obtenus par les arbitres pour chaque rencontre :**

- Championnats Départementaux, Régionaux : 1 point
- Juge de Ligne : 1 point
- Championnats Nationaux et LNV : 2 points
- CDF jeunes (par tournoi) : 3 points
- Les points obtenus par des arbitres JEUNES (-18 ans début saison) seront doublés (jusqu'à N3).
- Beach Série 1 et finales CDF = 2 points
- Beach Série 2 = 1 point
- Si un arbitre occupe la fonction de membre de la CCA, de membre de la CRA ou de Président de la CDA, cela suffit à attribuer les points requis à l'équipe pour laquelle il sera désigné arbitre rattaché.

Les arbitres pourront tout au long de la saison cumuler les points qui seront répartis entre les équipes afin que les GSA puissent obtenir au mieux leur DAFA en fonction des obligations régionales.

Le GSA sera sanctionné d'une amende pour défaillance partielle de l'arbitrage mis à la disposition de la CRA (Voir règlement financier) si le cumul des points est supérieur ou égal à 5 mais inférieur au total requis.

Le GSA sera sanctionné d'une amende pour défaillance totale de l'arbitrage mis à la disposition de la CRA (Voir règlement financier) si le cumul des points est inférieur à 5 sur le total requis.

### **Article 3 : Obligation de marqueur.**

L'objectif est d'augmenter le nombre de marqueurs par GSA et de diminuer les amendes pour feuille de match mal tenue. Pas de limite d'âge en championnat Ligue et National.

Il sera possible de valider un « marqueur » ou un licencié FFvolley lors des matches aller de la première phase en fonction de l'architecture du championnat concerné de la façon suivante :

- Remplir trois feuilles de match pendant les rencontres officielles de Pré-nationale et/ou de régionale

- Envoyer ces feuilles à la CRA pour vérification et correction sans possibilité d'amende
- Validation par la CRA du grade de « marqueur » (obligation pour le GSA de prendre une licence adaptée)

A partir du premier match retour de la première phase, obligation pour chaque GSA recevant de tenir la feuille de match d'une rencontre de pré nationale ou de régionale par un licencié FFvolley :

- soit par un marqueur diplômé, LICENCE Encadrant « ENCADREMENT » ou Encadrement « DIRIGEANT »
- soit par un arbitre diplômé ou jeune-Officiel UNSS ayant reçu une formation de marqueur reconnue par la CRA.

Dans le cas où les conditions ne seraient pas respectées par le GSA recevant, une pénalité pour le club est prévue par le règlement financier. (Voir règlement financier)

#### **Article 4 : Tarifs, amendes**

Voir règlement financier pour toutes les amendes et indemnités.

Une fois les calendriers établis et les désignations faites, si des changements sont opérés suite à des demandes des clubs en dehors du délai de 15 jours, le club demandeur devra gérer lui-même la désignation d'un arbitre.

En cas de forfait de dernière minute (moins de 48 heures de la rencontre), le club forfait doit prévenir la CSR et prévenir ou faire prévenir les arbitres (une base de contact sera mise en ligne par la CRA).

Si le club ne prévient pas, il y aura obligation de paiement des déplacements des frais d'arbitrage en plus de l'amende, si l'arbitre se déplace.

**POUR RAPPEL :** Le montant des amendes applicables en 25-26 pour feuille de match non remplie (23€), feuille de match mal tenue (16€), feuille de match hors délai (14€) et résultat non saisie sur Internet (13€) ont déjà été votés à l'AG financière du 30 novembre 2024.